



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 7 novembre 2022, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

| <b>Numéro</b>      | <b>Nom du règlement</b>  |
|--------------------|--|
| <b>2022-11-198</b> | <b>Règlement décrétant la création d'une réserve financière dans l'optique d'une dépense éventuelle de 40 000 \$ pour l'exécution de travaux de vidange des étangs d'assainissement des eaux usées</b><br>Ce règlement a pour but la création d'une réserve financière pour avoir les fonds nécessaires à la vidange des étangs aérés pour les eaux usées lorsque cette action sera requise. |
| <b>2022-11-199</b> | <b>Règlement concernant la signalisation relative à l'application du code de la sécurité routière</b><br>Ce règlement fixe les principes en matière de signalisation relative à la sécurité routière sur les voies publiques.  |

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 9 novembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville ([www.fortierville.com](http://www.fortierville.com))

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 novembre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière